

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2021/12/16/18

Séance du Jeudi 16 décembre 2021

Convocation : le 9 décembre 2021
Nombre de membres : en exercice : 29
Convoqués : 29
Présents : 24
Procurations : 5

Le seize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry Noguét, Maire. En raison du contexte sanitaire, le public pouvait assister dans la limite de 30 personnes maximum et la séance était retransmise en direct sur la chaîne Youtube.

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE :

REPLACEMENT DU TABLIER

DU PONT-RAIL SUR LE BRIVET :

AVIS DE LA COMMUNE DE

MONTOIR DE BRETAGNE

Présents : Mmes Béatrice Riffaut - Françoise Bouvet - Carole Jahan Isabelle Le Clanche - Karine Huet - Florence Talbourdel - Malika Gallais (arrivée au Point V) - Catherine Jaunet - Roselyne Lemestre - Marie-Christine Delahaie - Malorie Pennanec'h (arrivée au Point VIII et avait donné procuration à Mme Delahaie) - Mrs Thierry Noguét - Michel Molin - Pascal Evain - Didier Talbourdel - Patrice Lelièvre - Cédric Huet Yann Le Mintec - Hervé Battistella - Christophe Mouiche - Joël Jouand - Pascal Plissonneau - Alain Delaunay - Mr Hugues Pétreil

Absents excusés : Mmes Méline Prod'homme (qui avait donné procuration à Mme Riffaut) - Vanessa Lemestre (qui avait donné procuration à Mme Lemestre) - Mrs Bruno Chartier (qui avait donné procuration à Mr Talbourdel) - Julien Grégoire (qui avait donné procuration à Mme Bouvet) - Frédéric Amado (qui avait donné procuration à Mr Molin)

Secrétaire de Séance : Mr Hugues Pétreil

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Yann Le Mintec, Conseiller Délégué à l'Environnement, informer que l'avis du Conseil Municipal est sollicité concernant un projet de remplacement du tablier du pont-rail sur le Brivet. Ce pont sur le Brivet supporte la voie ferrée Tours-Saint Nazaire.

Une enquête publique a eu lieu du 8 novembre au 8 décembre, dans le cadre d'un projet soumis à évaluation environnementale (examen au cas par cas), à déclaration au titre de la loi sur l'Eau et à évaluation des incidences sur un site Natura 2000. Le tablier existant, âgé de 120 ans, est corrodé.

L'opération consiste à remplacer le tablier métallique du pont, au cours d'un chantier comprenant 4 étapes :

- installation de chantier,
- préparation des culées, des piles, des nouveaux tabliers et l'installation de la grue,
- la dépose, et la pose des tabliers neufs,
- la découpe et l'évacuation du tablier existant.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5,3 millions d'€.

Les travaux sur site sont prévus de mars à novembre 2022, comprenant une opération coup de poing avec interruption de la ligne en septembre 2022 pour le remplacement du tablier.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- préserver les espèces et habitats remarquables, notamment une zone humide de 70 m² existante en rive gauche du Brivet, abritant un habitat favorable au campagnol amphibie, espèce protégée,
- préserver la rivière des pollutions,
- préserver la qualité de l'air,
- éviter la dissémination des invasives,
- gérer le risque de transport de matières dangereuses et découverte d'engins de guerre.

Les services de l'État et l'Autorité Environnementale ont souligné les sujets devant être approfondis.

Chacune de ces demandes a fait l'objet de réponses du maître d'ouvrage :

- prévoir des mesures de suivi du campagnol amphibie et proposer des mesures de restauration d'habitat après travaux, qui devront être corrigées en cas de non recolonisation : un protocole de gestion de végétation favorable au campagnol a été défini,
- préciser le mode opératoire de restauration écologique de la zone chantier : le maître d'ouvrage a acté des préconisations avec la CARENE, propriétaire de la parcelle où est implantée la zone chantier,
- préciser le devenir des déchets et matériaux de déconstruction contenant du plomb : ils seront évacués par un sous-traitant agréé,
- bruit de chantier : une campagne de communication auprès des riverains aura lieu et des mesures organisationnelles seront mises en place

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme – environnement du 17 novembre 2021,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable sur le projet dans le cadre de l'enquête publique.

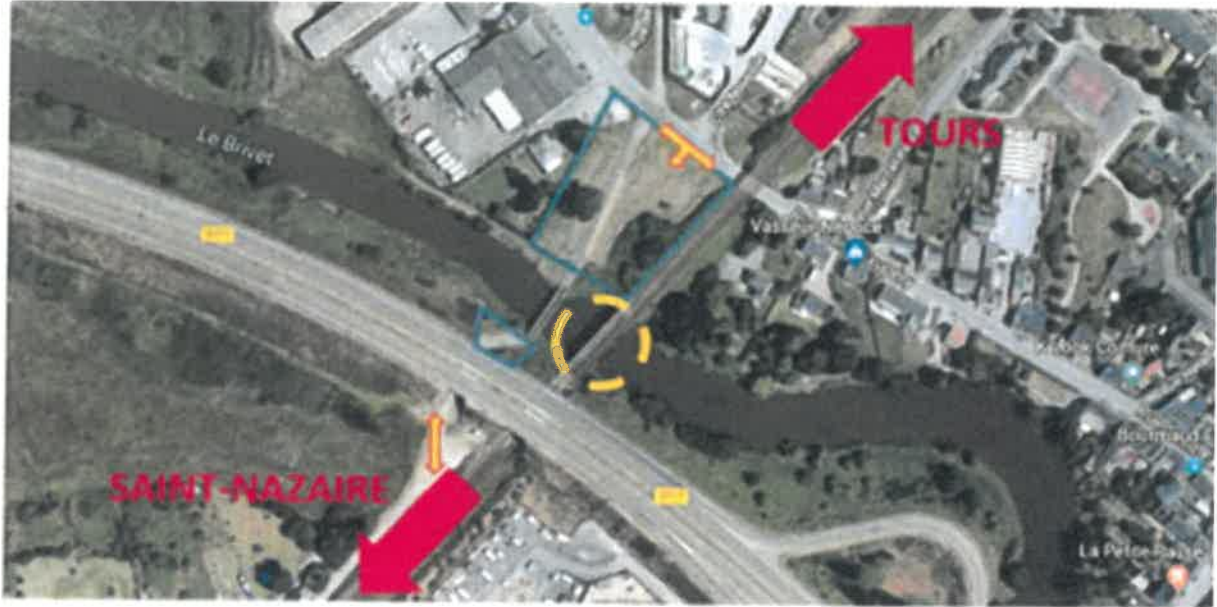


Fig. 1. Localisation de l'aire de chantier

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Thierry NOGUET